



Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt-heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Martin du Fouilloux, sous la présidence de M. Patrice BERGEON, Maire de Saint Martin du Fouilloux, dûment convoqués le 15 septembre 2023.

Présents :

Messieurs Patrice BERGEON, Alain GENDRY, Juan Maria DIAZ de CERIO et Aurélien DANO
Mesdames Marlène MARTINEAU et Marie PELTIER

Absent(s) ayant donné pouvoir : Madame Sandra Martin à Patrice BERGEON, Monsieur Serge SAVIN à Alain GENDRY

Absent(s) : Madame Michèle DORET et Monsieur David CAILLON

Secrétaire de séance : Madame Marie PELTIER

Après l'appel des présents et le constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2023 :

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 28 août 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Repas communal : report et réflexion autour de l'évènement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas communal prévu le 16 septembre a dû être annulé faute de réservations (30 réservations pour 60 repas prévus...).

Monsieur le Maire propose d'entamer une réflexion autour de l'évènement et de revoir la formule afin de fédérer à nouveau les habitants de la commune autour de ce moment de convivialité. L'idée de jumeler les vœux et un apéritif dînatoire est avancée pour le mois de janvier. Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Stade : présentation des devis pour le changement de la main courante

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter à la prochaine réunion la présentation des devis, étant donné que le seul devis proposé est excessif et engendrerait une préparation du terrain trop coûteuse.

Monsieur le Maire propose d'étudier une alternative en présentant un devis de 375,91 euros de Monsieur CHAUSSERAY.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de Monsieur CHAUSSERAY et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Subventions 2023 :

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention pour l'année 2023 à :

Association Lexplic	125 €
Football Club Saint Martin du Fouilloux	250 €
ACAMO	62 €
ADMR	300 €
Association Sportive Collège Maurice FOMBEURE	50 €
Centre Social Cantonal Les Forges - épicerie sociale	494 €
UDAF - Pôle enfant, famille et parentalité	25 €
Un Hôpital pour les enfants	25 €
Service Habitat logement - Conseil Départemental 79	50 €
TOTAL	1381 €

Chemin communal Le Plessis : présentation du devis d'entretien

Monsieur le Maire informe que l'état du chemin est à l'état sauvage depuis de nombreuses années et après avoir été sur place à plusieurs reprises pour étudier le montant des travaux de remise en état, il s'avère que ceux-ci seraient très coûteux (nettoyage du chemin et rempierrage).

Un rendez-vous sera fixé avec le propriétaire de l'étang, ainsi que celui des parcelles voisines pour en établir la faisabilité à moindre coût.

Ressources humaines : présentation du nouveau contrat assurance des risques statutaires 2024-2027

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire expose les propositions pour le nouveau contrat assurance des risques statutaires 2024-2027.

Pour les agents affiliés à la CNRACL (agent travaillant plus de 28h par semaine), les conditions négociées sont :

- décès
- accident du travail
- longue maladie/longue durée
- maternité/paternité

- maladie ordinaire :

10 jours de franchise par arrêt maladie ordinaire - remboursement des IJ à 80 %	6,73 %
15 jours de franchise par arrêt maladie ordinaire	8,01 %
20 jours de franchise par arrêt maladie ordinaire - remboursement des IJ à 80 %	6,15 %
30 jours de franchise par arrêt maladie ordinaire	7,19 %

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (agents travaillant moins de 28h par semaine) , les conditions négociées sont :

- accident du travail
- maladie grave
- maternité/paternité
- maladie ordinaire :

15 jours de franchise par arrêt en maladie ordinaire	0,70 %
--	--------

Les taux dans les deux cas sont garantis 2 ans

Afin de bien comprendre l'impact de chaque taux de cotisation proposé pour les agents affiliés à la CNRACL, Monsieur le 1^{er} adjoint au maire fait une présentation sous forme de tableau aux élus.

Après délibération, le conseil municipal :

- choisi de retenir la condition pour maladie ordinaire, la franchise à 30 jours par arrêt pour un taux de cotisation de 7,19 % ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Questions diverses :

- **Future ALSH** : Une première réunion du comité de pilotage aura lieu le jeudi 12 octobre à la mairie.
- **Dépôt sauvage** : il a été trouvé dans une parcelle appartenant à Monsieur MARTINEAU Jacques et sa sœur, un dépôt sauvage. L'auteur des faits a été identifié. Les propriétaires de la parcelle ont déposé plainte. La gendarmerie est chargée de condamner le responsable à débarrasser le dépôt à ses frais.

Il est à déplorer le manque de suites pénales à l'encontre des contrevenants.

Date prochain conseil municipal : lundi 06 novembre 2023

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Le Secrétaire

Patrice BERGEON

Marie PELTIER